



Charte du partage de jardin privé

« Toit et Petits Pois »
Association intergénérationnelle du Douaisis
Partage de logement
Partage de jardins privés

* la création de lien social

Un Jardin Partagé est un lieu de vie convivial qui favorise les rencontres entre générations et entre cultures.

* une démarche participative

Toit et Petits Pois souhaite encourager le développement de jardins privés partagés s'appuyant sur une implication forte des adhérents et s'inscrivant dans une démarche de développement durable.

* le respect de l'environnement

Les pratiques au sein du jardin partagé doivent tendre au plus grand respect de l'environnement.

* un accompagnement par Toit et Petits Pois

- Une petit guide recensant les références et contacts utiles à l'entretien d'un jardin sera remis au jardinier accueilli.
- Une convention d'usage précisera pour chaque jardin toutes les modalités d'application de la présente Charte afin d'établir une relation de confiance mutuelle.
- Une évaluation de l'usage de terrain sera effectuée chaque année par Toit et Petits Pois.

En signant cette Charte, l'adhérent s'engage à respecter les points suivants :

- **Convivialité** : privilégier le dialogue et les échanges de savoirs, de services, ainsi que le partage de récolte de fruits, légumes et fleurs entre accueillant –accueilli. Respecter la tranquillité de chacun, le propriétaire et les biens de chacun, ainsi que le fruit du travail accompli. Favoriser le compromis et trouver un terrain d'entente.
- **Communication** : Contacter Toit et Petits Pois en cas de médiation ou conseil nécessaire ou en cas de départ d'une des deux parties.
- **Fonctionnement** : En sus de la convention d'usage générale, les deux parties élaboreront collectivement les règles de fonctionnement du jardin et s'engageront à les respecter. Toit et Petits Pois les annexera à la convention d'usage générale.
- **Gestion du terrain** : Maintenir le jardin en bon état, privilégier une gestion écologique du site (éviter les produits phytosanitaires, les pesticides et les engrais chimiques, les gaspillages en eau, développer le compostage de proximité, planter des essences adaptées au sol et au climat,...), veiller à la conformité des usages avec la destination pour laquelle le jardin a été attribué (pas de stationnement, pas d'habitation,...) et respecter la propreté du lieu.
- **Divers** : Présenter une attestation d'assurance responsabilité civile.

NOM l'accueillant:

NOM de l'accueilli :

Date et Signature :

Date et Signature :